

**EVOLUTION DU PRODUIT / PROCESS
PROCESSUS GENERAL**

Page 1/8

Sans restriction d'utilisation**SOMMAIRE**

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2. TERMINOLOGIE	2
3. PROCESSUS GENERAL	2
3.1. REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU PROCESSUS GÉNÉRAL.	2
3.2. LES DIFFÉRENTES PHASES DU PROCESSUS	3
4. ARTICULATION DES NORMES – PERIMETRE D'APPLICATION	6
5. CONCEPTION PLAN / NOMENCLATURE - PROCESSUS	7
6. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITÉS	8
6.1. HISTORIQUE	8
6.2. DOCUMENTS CITÉS	8
6.3. EQUIVALENT A :	8
6.4. CONFORME A :	8
6.5. MOTS CLEFS	8

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme donne le processus général de traitement des évolutions (création ou modification) du produit et du process lié aux projets ou à la vie série de la Direction des Plates-formes, des Techniques et des Achats (DPTA).

Le processus :

- va de l'expression de la demande d'exploration de l'évolution faite à l'ATI (Amont Technico-Industriel), jusqu'au bilan d'affaire inclus,
- s'applique aux demandes d'évolution dans le cadre d'un projet, avec application après le DMS du projet,
- s'applique complètement pour la vie série et seulement à partir de la phase de développement pour un projet ; pour celui-ci, il reste à préciser dans une norme à venir, tout ce qui est en amont de la phase de développement,
- s'applique aux demandes d'évolution du process, ayant un impact sur le produit, dans le même cadre que précédemment,
- s'applique à l'ensemble des sites industriels (Europe et Internationaux), rattachés aux PVS.

Le processus n'est pas applicable aux demandes :

- *d'exploration de concepts (première définition du produit en avance de phase générique),*
- *d'innovation process,*
- *d'évolution des méthodologies.*

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion PSA A10 1100.

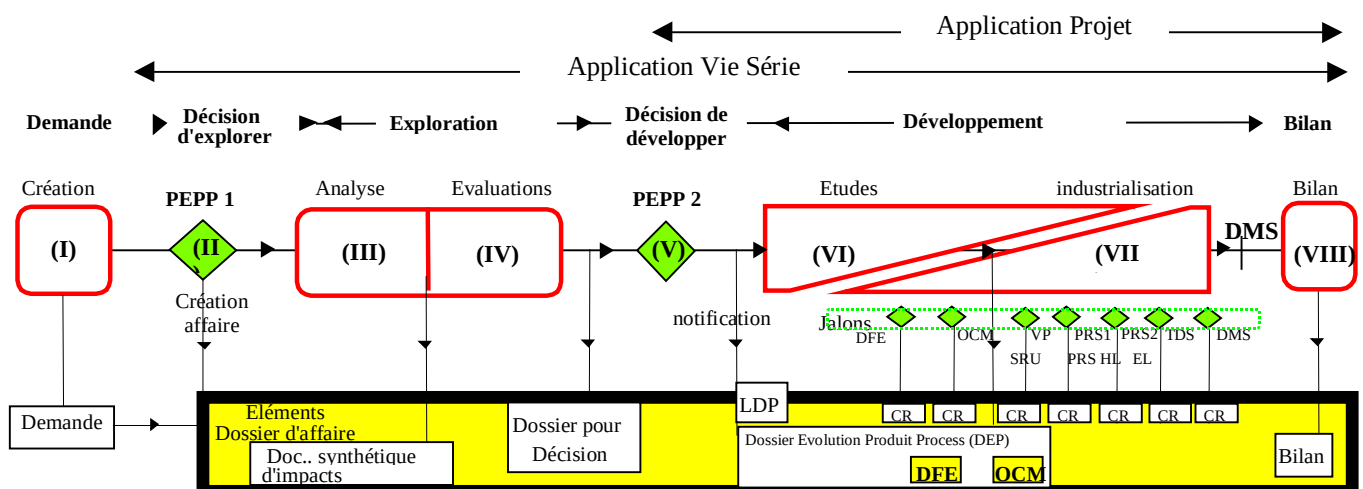
- CARTE A FENETRE (CAF)
- COMPOSITION VEHICULE OU COMPOSITION ORGANE (CPV/CPO)
- DEMARRAGE SERIE (DMS)
- DIFFUSION ETUDES (DFE)
- DOSSIER EVOLUTION PRODUIT PROCESS (DEP)
- ECHEANCIER DETAILLE DES ETUDES (EDE)
- HOMOLOGATION
- LETTRE DECISION PRODUIT (LDP)
- NORME
- OBJET EDE
- OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION (OCM)
- PRODUIT
- VEHICULE PILOTE (VP)
- VEHICULE DE PRESERIE (PRS)
- VEHICULE DE PRESERIE HORS LIGNE (PRS HL) et EN LIGNE (PRS EL)
- VEHICULE STADE REPRESENTATIF UNIQUE (SRU)
- VEHICULE TETE DE SERIE (TDS)

Signification des sigles utilisés :

ATI	Amont Technico-Industriel	OGT	Officialisation Gestion Technique
CAO	Conception Assistée par Ordinateur	PVS	Plateau Vie Série
CPMS	Chef de Projet Modèle(s) Série	RA	Responsable d'Affaire
PPP	Pilote Produit Process	RCS	Responsable Coûts Série
PEPP	Panorama Evolution Produit / Process	RHN	Réglementation Homologation Norme
NOA	Nomenclatures Ordonnancement Appro.	RQS	Responsable Qualité Série
GTN	Gestion Technique Ordonnancement	RI	Responsable Industriel
	Nomenclature Lancements		
ONL	Ordonnancement Nomenclatures Logistique	RT	Responsable Technique

3.PROCESSUS GENERAL

3.1.REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU PROCESSUS GENERAL.



EVOLUTION DU PRODUIT / PROCESS - PROCESSUS GENERAL	A13 5505	3/8
--	----------	-----

Ce schéma comporte 8 phases principales repérées par [()] et des sorties repérées par [(-----)] qui sont intégrées au dossier d'affaire (voir norme A13 5540 : Dossier d'affaire – définition – application – contenu).

3.2.LES DIFFERENTES PHASES DU PROCESSUS

3.2.1.PHASE (I) : L'EXPRESSION DE LA DEMANDE D'EVOLUTION PRODUIT / PROCESS.

La demande est préparée par le demandeur ou son représentant et fait l'objet d'une analyse préliminaire sur le Plateau Vie Série (PVS), permettant de rassembler les données nécessaires à la prise de décision. Celles-ci sont renseignées sur un formulaire.

Types possibles de demande :

- Qualité sous le responsabilité du RQS (Responsable Qualité Série),
- Coût sous la responsabilité du RCS (Responsable Coûts Série),
- Marketing, produit par le CPMS (Chef de Projet Modèle(s) Série),
- Technique par le RT (Responsable Technique) ou la DPTA,
- Industriel par le RI (Responsable Industriel) de DIRH.

Sortie : formulaire "demande d'exploration d'une évolution produit / process".

3.2.2.PHASE (II) : DECISION D'EXPLORER

Dans le cadre de la vie série, la demande est présentée au PEPP1 (Panorama Evolution Produit / Process), par le demandeur ou son représentant. L'exploration ne peut être engagée qu'après décision de prise en compte de la demande d'évolution par le PEPP1 ou l'instance appropriée.

Lorsque la décision est positive, il y a ouverture d'un dossier d'affaire et désignation d'un pilote d'affaire (RA, ONL, NOA,...). La demande d'évolution produit / process est le premier des éléments constituant le dossier d'affaire.

Par ailleurs, la prise en compte des contraintes d'homologation doit débuter avec l'ouverture de l'exploration et se termine au Démarrage Série (DMS) ; [voir norme A13 5530 : " évolution du produit / process - prise en compte des contraintes d'homologation – définition - application "] .

3.2.3.PHASE (III) : L'ANALYSE DE L'EXPLORATION

C'est la détermination des risques liés à la demande d'évolution, de façon à prévoir de les évaluer avant de prendre la décision de développer.

Sortie : traduction technique et plan de travail de l'exploration.

3.2.4.PHASE (IV) : L'EVALUATION DE L'EXPLORATION

C'est le chiffrage des risques et des enjeux de l'évolution, pour permettre la prise de décision avec l'assurance de la réalisation maîtrisée (engagements pour chaque Métier concerné, sur faisabilité, qualité, diversité, impacts multigammes et organes, planning jalonné, coûts,...).

L'engagement des ressources est réalisé en conformité avec le PMT (Plan Moyen Terme) ou par apport extérieur.

Sortie : dossier pour décision de développer l'évolution demandée, établi par le pilote d'affaire, sous responsabilité du RA.